

RÉALISME ET LUCIDITÉ NE DOIVENT PAS TUER TOUTE AMBITION

**Mémoire présenté par
LE CHANTIER DE L'ÉCONOMIE SOCIALE**

**À monsieur Yves Séguin
Ministre des Finances**

dans le cadre des consultations prébudgétaires

Janvier 2004



**CHANTIER
DE L'ÉCONOMIE SOCIALE**
4200, rue Adam
Montréal (Québec) H1V 1S9
t. (514) 899-9916
f. (514) 899-0114
ecosoci@chantier.qc.ca
www.chantier.qc.ca

PRÉAMBULE

Lorsqu'on l'a emprunté au grec à la fin du 14^e siècle, le mot économie suggérait l'art de bien administrer une maison. Peu de temps après, ce mot a commencé à évoquer aussi la bonne gestion des biens d'autrui.

Si le gouvernement du parti Libéral avait pris le pouvoir à cette époque, il aurait disposé d'une bien petite « assiette fiscale », mais on aurait alors pu qualifier sa démarche de consultations prébudgétaires de... très économique.

La démocratie participative est une grande richesse de notre société. Des démarches de consultation des forces vives de la communauté comme celle actuellement effectuée par le Gouvernement sont toujours rentables. Aussi, avant même d'entrer dans le sujet et de faire nos recommandations, voulons-nous saluer l'existence et le sérieux de cette initiative.

Cela dit, bien que nous reconnaissons que les données du document de consultations prébudgétaires soient réelles, ces données ne reflètent selon nous qu'une partie de la réalité. Le portrait pessimiste qui en ressort nous agace; les actions que suggèrent un tel portrait nous inquiètent.

Nous nous attarderons donc dans ce mémoire à démontrer que l'économie du Québec n'est pas si mal en point et que le modèle de développement du Québec, fait d'interventions privées, publiques et d'économie sociale, peut encore nous rendre de fiers services.

En ce qui a trait aux finances publiques à proprement parler, nous traiterons des questions directement liées au champ d'intervention du Chantier de l'économie sociale. Et n'ayez crainte, nous avons beaucoup, beaucoup de bonnes idées à ce sujet.

Dans son document, le ministre parle de réalisme et de lucidité. D'accord ! Mais ne laissons surtout pas ce réalisme et cette lucidité annihiler toute ambition.

Nancy Neamtan
Présidente et directrice générale
Chantier de l'économie sociale

INTRODUCTION

Le document de consultations prébudgétaires du ministère des Finances dresse un portrait fort pessimiste, pour ne pas dire défaitiste, de l'état de l'économie du Québec.

Parce qu'il étudie sans cesse cette question, parce qu'il est témoin privilégié de ce qui se vit sur le terrain et parce qu'il est lui-même un acteur du développement, le Chantier de l'économie sociale ne peut souscrire à un portrait d'un tel alarmisme, susceptible d'induire des changements draconiens dont le Québec n'a aucun besoin.

Le portrait de l'économie qui a été soumis à notre étude est, selon nous, bien incomplet. Or, pour saisir une réalité aussi complexe que l'économie d'un État, il importe d'en examiner attentivement chacune des facettes.

Ainsi, d'autres études publiées récemment portent leur attention sur des variables qui, selon nous, sont de meilleurs reflets de la situation ou qui ont l'avantage de porter l'analyse à d'autres niveaux. Ces études démontrent par exemple que le revenu médian des Québécoises et Québécois se compare avantageusement à celui des autres habitants d'Amérique du Nord¹. Que les Québécoises et Québécois, bien qu'effectivement plus taxés que les autres contribuables nord-américains, reçoivent plus de services que ces derniers pour chaque dollar d'impôt versé². Ou encore, que la répartition de la richesse est meilleure au Québec que chez ses voisins³.

Vous le voyez, le portrait peut être bien différent si on prend en compte d'autres variables. Cela dit, nous admettons que la situation des finances publiques au Québec est fragile et que quelques nuages noirs pointent à l'horizon. Mais au lieu de nous pousser à balancer notre modèle de développement, cette fragilité doit plutôt nous inciter à réfléchir davantage au rôle de l'État dans le développement économique, elle doit nous amener à lutter encore plus contre le travail au noir, à faire des pieds et des mains pour ramener sur le marché du travail celles et ceux qui en sont exclus, à chercher encore et encore des manières plus efficaces de rendre les services, etc.

En ces matières, les entreprises d'économie sociale ont démontré plus d'une fois leur savoir-faire. Les entreprises d'aide domestique, par exemple, offrent des services en complémentarité des services socio-sanitaires dispensés par les institutions publiques. Les entreprises d'insertion remettent sur le marché du travail des personnes qui en étaient jusque-là exclues. Les ressourceries relèvent le défi de créer de l'emploi à partir de matières résiduelles destinées à l'enfouissement.

Si le Québec d'aujourd'hui déborde d'exemples de ce genre, c'est qu'il compte 7151 entreprises d'économie sociale qui embauchent 124 302 personnes. Ces entreprises génèrent un chiffre d'affaires de 17,2 milliards \$ qui se compare avantageusement à

¹ Calculs de Pierre Fortin, professeur au département de Sciences économiques, Université du Québec à Montréal.

² Un mauvais procès au modèle québécois, J.-F. Lisée, Justice, démocratie et prospérité, L'avenir du modèle québécois, Québec-Amérique, 10 novembre 2003.

³ Inégalités du revenu en Amérique du Nord : le 49^e parallèle a-t-il encore de l'importance ?, M. Wolfson et B. Murphy, Observateur économique canadien, Statistiques Canada, août 2000.

bien des secteurs de l'économie. Elles contribuent quotidiennement à développer une société et une économie plus humaines.

La bataille contre la pauvreté, objectif ultime d'un développement social et économique branché sur une perspective de solidarité, n'est pas gagnée pour autant. Il reste un travail énorme à accomplir, travail auquel il faut s'atteler sans tarder.

Les facteurs qui plaident en faveur d'une action toujours plus importante de l'économie sociale se sont malheureusement accrus. L'accentuation des écarts entre les citoyens plus favorisés et ceux qui le sont moins ainsi qu'entre les régions prospères et les régions dévitalisées, par exemple, illustrent bien l'importance de s'appuyer davantage sur un développement économique plus inclusif et d'offrir un meilleur soutien à l'entrepreneurship local.

L'économie sociale a démontré au cours des dernières années qu'on ne peut plus faire sans elle : l'État est un partenaire obligé de l'économie sociale. Le plus grand souhait des entreprises de notre réseau est qu'il en soit aussi un partenaire obligeant avec lequel elles pourront développer la richesse collective du Québec.

LE CONTEXTE GÉNÉRAL

Quelques commentaires

La démarche de consultation entreprise par le Gouvernement nous interpelle toutes et tous. Qu'il s'agisse du vieillissement de la population, de l'impact pernicieux de la dette ou de certaines comparaisons économiques et fiscales avec d'autres États en Amérique du Nord, il y a matière à inquiétudes et à réflexion.

Aussi, avant d'y aller de recommandations précises par rapport au budget 2004-2005 du Gouvernement, il nous semble important de réagir à certaines des conclusions exposées dans ce document de consultations prébudgétaires.

Premièrement :

Il est essentiel de résister à une vision trop alarmiste de l'état de l'économie du Québec.

Plusieurs s'inquiètent du fait que le produit intérieur brut du Québec par habitant soit inférieur à la moyenne des provinces canadiennes. Le PIB du Québec n'est peut-être pas suffisamment élevé, il serait sûrement plus profitable d'atteindre de plus hauts niveaux en cette matière, mais le Québec a tout de même réussi, malgré ce handicap, à se donner des politiques sociales qui font l'envie de bien des pays.

Dans plusieurs cas, comme celui de la politique familiale et ses Centres de la petite enfance, le Québec a réussi à se donner de telles politiques sans grever les finances publiques, procédant plutôt à une intelligente réaffectation des sommes déjà dédiées⁴.

On le voit, la richesse collective d'un peuple ne se mesure pas seulement à l'aune de son produit intérieur brut. D'autres données peuvent mieux témoigner de la richesse et du bien-être d'une population, bien-être qui ne saurait d'ailleurs être apprécié seulement à partir de variables économiques.

Il serait périlleux, voire dommageable, d'établir des politiques économiques sur la base d'études et de comparaisons qui ne tiennent pas compte de l'ensemble de la réalité du Québec. Surtout lorsqu'on ne considère que les facettes négatives d'une réalité qui comporte, avouons-le, de multiples bénéfiques.

Deuxièmement :

Il ne faut pas jeter le bébé avec l'eau du bain.

⁴ En matière de soutien aux familles, il faut rappeler qu'il n'y a pas eu d'explosion de coûts pour le gouvernement. Depuis dix ans, les sommes allouées aux familles québécoises ont progressé de seulement 1% par année en dollars constants. À l'époque, les crédits d'impôts, les allocations familiales, les bons accordés à la naissance des enfants et autres mesures fiscales de soutien du revenu constituaient la grande partie (80%) de cette aide gouvernementale. Pour suivre l'évolution des besoins des familles, une partie des sommes dédiées à la politique familiale a simplement été réaffectée vers le développement et l'accessibilité aux services de garde éducatifs, qui représente aujourd'hui 40% des investissements envers la famille.

Le Québec s'est doté à travers les années d'outils et de stratégies de développement basées sur une façon de faire et une façon de vivre en société qui ne ressemblent pas à celles adoptés par nos voisins, qu'ils soient du sud ou des autres provinces canadiennes.

Si bien que nous avons aujourd'hui un modèle de développement doté d'un indispensable filet social. Ce modèle, qui assure de meilleures conditions de vie à ses plus démunis, a été bâti autour de deux constantes :

1. une présence importante de l'État dans la vie économique et sociale;
2. la solidarité comme valeur centrale de la vie au Québec.

Contrairement à ce qu'on peut entendre de la part de certains, ce modèle a constamment évolué au cours des dernières années (on a, par exemple, qu'à penser à l'arrivée des fonds de travailleurs dans les années 80 et 90) et il continue de s'ajuster aux nouvelles réalités économiques.

De plus, ce modèle ne cesse de faire preuve de créativité. Les gens d'ici ont refusé de choisir entre État providence et économie de marché, pour plutôt inventer un modèle où la société civile, refusant de se laisser prendre en charge, est partenaire de l'État (on a, par exemple, qu'à penser à l'essor, ici au Québec, des coopératives d'habitation par rapport à celui des HLM dans bien des pays d'Europe).

Les valeurs de solidarité et d'équité et les pratiques d'action collective impliquant la société civile sont au cœur de la réalité du Québec et constituent encore aujourd'hui des atouts majeurs que la population souhaite préserver.

Loin d'être un vieux modèle périmé, donc, le mode de développement économique de notre société n'a cessé d'évoluer et de se bonifier. **La fragilité, temporaire ou non, des équilibres fiscaux ne doit d'aucune manière mener à la mise au rancart d'une façon de faire qui a été bâtie à notre image et qui, jusqu'à preuve du contraire, est encore le meilleur pour assurer le développement de notre communauté.**

Troisièmement :

Il y a, bien évidemment, place à amélioration et innovation.

Des phénomènes comme le vieillissement de la population, les impacts de la mondialisation sur l'économie québécoise, les enjeux environnementaux et d'autres sont des faits bien réels qui ont des impacts non-négligeables sur notre économie, nos finances publiques et notre bien-être.

Ces faits nous obligent à nous poser la question suivante : comment pouvons-nous améliorer l'action de l'État québécois, comment pouvons-nous répondre aux défis de la société québécoise, tout en restant réalistes sur les capacités financières des contribuables et du Gouvernement du Québec ?

En ce domaine, nous sommes les premiers à affirmer qu'il faut constamment revoir les modes d'emploi. Depuis sa création, le Chantier de l'économie sociale a été promoteur

de nouvelles façons de faire avec l'objectif de mieux répondre aux besoins de la collectivité québécoise aux meilleurs coûts. Sa capacité d'innovation est d'ailleurs reconnue à travers le Canada et sur le plan international.

En fait, la tendance à innover semble inscrite dans les gènes de l'économie sociale et de la société civile. Et ces innovations peuvent profiter autant au secteur public (comme les cliniques juridiques, mises sur pied par la société civile, qui ont mené à la création de l'Aide juridique) qu'au secteur privé (comme les Échassiers de Baie Saint-Paul, petite entreprise d'économie sociale devenue le Cirque du Soleil).

À travers les années, la dynamique entre société civile, marché privé et État s'est constamment ajustée aux besoins de la population et aux nouvelles réalités. Ensemble, nous avons notamment fait des choix d'ordre politique par rapport à la dispensation des services publics.

Nous avons par exemple opté pour que la production et la distribution de l'hydroélectricité relèvent de l'économie publique, pour que la téléphonie relève de l'économie libérale et pour que les services de garde relèvent de l'économie sociale.

En somme, les entreprises d'économie sociale sont ouvertes au changement; elles regorgent d'ailleurs d'idées nouvelles qu'elles rêvent de mettre en œuvre. Pour ce faire, il ne leur manque souvent que les instruments financiers adaptés à leur réalité.

LES PRIORITÉS POUR RELEVER LES DÉFIS DES DIX PROCHAINES ANNÉES

Principes et orientation incontournables

1. Les principes du développement

Le processus de révision des priorités des finances publiques doit, de l'avis du Chantier, tenir compte d'un certain nombre de principes de base.

Ces principes, qui guideront le gouvernement dans ses choix politiques et budgétaires, doivent inévitablement se fonder sur les valeurs, les consensus et les pratiques qui ont émergé au cours des décennies au Québec.

Parmi ces principes, il nous semble essentiel de souligner l'importance :

- **de réduire les écarts entre les riches et les plus démunis;**
- **de continuer à améliorer les conditions de vie de la classe moyenne;**
- **d'assurer la plus grande accessibilité aux services de santé et d'éducation pour l'ensemble de la population;**
- **et d'assurer un développement durable et équitable aux plans économique, social et culturel sur l'ensemble du territoire du Québec.**

Il faut examiner en profondeur chacun de ces principes pour mieux déterminer la façon de les mettre en œuvre. Il faut aussi faire cela sans avoir peur de remettre en question certaines pratiques ou façons de faire.

2. Les grandes orientations

Pour relever les défis des dix prochaines années, le gouvernement du Québec doit aussi choisir les moyens qu'il compte se donner pour atteindre ses objectifs de développement qui soient en accord avec les principes précités. Le Chantier croit que les orientations suivantes doivent absolument faire partie des choix du Gouvernement :

- assurer le caractère pluriel de l'économie;
- mieux intégrer les objectifs économiques, sociaux, environnementaux et culturels dans les interventions;
- assurer la participation de la société civile;
- investir dans la lutte à la pauvreté et dans la formation.

Assurer le caractère pluriel de l'économie

Parce qu'elles entretiennent des liens étroits avec les collectivités locales et les milieux où elles sont implantées, les entreprises d'économie sociale sont souvent les mieux placées pour reconnaître et interpréter les nouveaux besoins en émergence et y répondre de façon concertée. Les entreprises d'économie sociale sont aussi le lieu de création de véritables innovations sociales qui sont souvent reprises par le secteur public et le marché.

Parce qu'elles n'ont pas à satisfaire des actionnaires avides de rendements à court terme, les entreprises d'économie sociale peuvent plus naturellement inscrire leurs stratégies de développement et leurs actions quotidiennes dans une perspective de développement durable.

Parce qu'elles paient des taxes à la consommation et des taxes sur la masse salariale (qui comptent pour plus de la moitié des revenus du gouvernement provenant des entreprises), et que la moitié d'entre elles (les coopératives) paie aussi des impôts, les entreprises d'économie sociale sont des contribuables fiscaux au même titre que les entreprises privées.

Ne serait-ce que pour ces trois raisons, le Gouvernement a le devoir d'assurer le caractère pluriel de l'économie québécoise en soutenant les entreprises d'économie sociale.

Le gouvernement fédéral a clairement émis l'intention de supporter les entreprises d'économie sociale au pays. Nous saluons cette initiative mais tenons à souligner que celle-ci ne sera intéressante aux yeux de nos entreprises qu'à la condition que ce nouveau partenariat s'ajoute aux efforts consenties par Québec, non pas qu'il s'y substitue. Cette nouvelle intervention devra évidemment se faire dans le respect des champs de compétence de chaque gouvernement.

De plus, l'État doit aussi assumer une responsabilité envers la collectivité et déterminer qui, dans chaque secteur d'activité économique, est le meilleur acteur – privé, public ou économie sociale – pour réaliser le mandat.

Dans beaucoup de secteurs de l'économie, comme par exemple en santé (institutions publiques, cliniques privées et organismes communautaires), ces trois acteurs sont déjà présents. Il faut évaluer correctement le rapport coût-bénéfice pour la société des services rendus par chacun de ces acteurs. Cela doit notamment être fait en matière de services de garde et d'habitation.

Mieux intégrer les objectifs économiques, sociaux, environnementaux et culturels dans les interventions

Une intervention de l'État en matière économique peut générer des retombées sociales. Par le même principe, une intervention dans le secteur culturel peut avoir des retombées économiques ou même sociales. Rarement dans l'histoire du Québec, toutefois, a-t-on pris le temps de coordonner ces diverses interventions afin d'en maximiser les retombées.

Trop souvent, les autorités politiques ne se sont attardées qu'à générer de la croissance économique, partant du postulat que l'accroissement de l'assiette fiscale engendrée par cette croissance économique réglerait d'elle-même tous les problèmes sociaux.

Cette méthode n'a visiblement pas donné les résultats attendus. Au cours des prochaines années, il faudra trouver d'autres manières que la simple redistribution pour solutionner les problèmes sociaux auxquels nous faisons face.

Or, les entreprises d'économie sociale ont démontré plus d'une fois leur capacité à poursuivre de multiples objectifs. La nature même de leur mission les amène à considérer simultanément les retombées économiques ET l'utilité sociale de leurs actions.

Le travail accompli par les entreprises d'économie sociale dans le secteur de l'aide domestique, par exemple, a permis à la fois de solutionner le manque de budget pour le maintien à domicile des personnes âgées, de réduire le travail au noir et de sortir des milliers de gens piégés dans le cercle vicieux de pseudo-programmes d'employabilité.

Un gouvernement qui cherche à maximiser les retombées de ses politiques, de ses programmes et de ses investissements doit éviter les approches « en silo » et trouver les moyens de coordonner l'action de chacun de ses ministères.

Assurer la participation de la société civile

En marge des contributions de l'État et de l'entreprise privée au développement économique, il y a aussi celle, très importante et combien efficace, de la société civile.

Que ce soit en développant des entreprises collectives ou en favorisant le développement local, la participation de la société civile au développement économique et social du Québec est un atout précieux auquel nous ne pouvons nous permettre de renoncer.

La valeur ajoutée de la contribution des représentants-es de la société civile se traduit à la fois au niveau économique et social, car cette participation, en s'appuyant sur une connaissance concrète des besoins du milieu, permet généralement d'obtenir des meilleurs rapports coûts/bénéfices tout en favorisant la cohésion sociale.

Dans un contexte où tous souhaitent le meilleur retour sur l'investissement public, notamment dans la création d'emplois, le développement territorial et la lutte contre la pauvreté, il est donc essentiel de réaffirmer le rôle important de la société civile.

Ce fait est reconnu au niveau international. La Charte de Bologne (OCDE) sur les politiques à l'égard des PME (adoptée en 2000 et endossée par le Canada) par exemple, souligne l'importance de la constitution de partenariats entre des acteurs privés, des ONG et des différents niveaux de l'administration publique pour le développement et le soutien à l'entrepreneuriat.

Si la participation de la société civile est importante dans plusieurs champs d'activités, elle est fondamentale quand il s'agit du développement de l'économie sociale. En

quelque sorte, l'entreprise d'économie sociale constitue la manifestation concrète de l'action de la société civile dans le domaine économique. Se priver de cette contribution constituerait une perte importante pour l'ensemble du Québec.

Investir dans la lutte à la pauvreté et dans la formation

La pauvreté n'est pas une fatalité mais elle constitue une réalité quotidienne et douloureuse pour trop de Québécoises et Québécois. Comme le démontrent les plus récents sondages, la lutte à la pauvreté constitue un enjeu prioritaire pour un pourcentage important de la population du Québec. Son importance a d'ailleurs été reconnue de façon unanime par l'Assemblée nationale en décembre 2002 lors de l'adoption du Projet de loi visant à lutter contre la pauvreté.

Les choix budgétaires du Gouvernement doivent donc tenir compte de cet enjeu. **La lutte à la pauvreté doit être un axe mobilisateur pour l'ensemble du gouvernement du Québec ainsi que pour tous les acteurs de la société québécoise.**

Les entreprises d'économie sociale contribuent d'une façon importante à la lutte à la pauvreté, soit par la création d'emplois, soit par les services offerts à des populations plus démunies. Mais elles ne peuvent assumer seules cette responsabilité. L'entreprise privée doit également assumer des responsabilités, notamment à travers l'embauche et la formation des personnes en situation de marginalisation, soit par une participation active dans le développement économique, social et culturel de leur communauté, soit par des choix d'investissement socialement responsables.

L'État québécois doit également investir dans des stratégies de lutte à la pauvreté. En plus de fournir un revenu permettant de combler les besoins essentiels, il faut accroître l'investissement dans la formation et l'insertion socio-économique des personnes marginalisées.

À cet effet, nous soulignons l'importance d'augmenter l'investissement dans la formation de base, la formation continue et l'insertion sociale et professionnelle, outils privilégiés pour permettre aux personnes de sortir de la pauvreté.

Il faut également rappeler le fait que le phénomène de la pauvreté frappe aussi des personnes en emploi, notamment dans des secteurs de la petite entreprise. L'enjeu de la formation continue constitue ainsi un élément essentiel non seulement pour le développement économique mais aussi pour permettre à ces travailleurs et travailleuses d'améliorer leur sort.

Compte tenu de la récente décision de hausser le plafond du taux d'assujettissement à la loi 90, ce qui a eu pour conséquence d'abolir l'encouragement à investir dans la formation, il devient essentiel que le Gouvernement du Québec prévoit des mesures incitatives (fiscales ou autres) pour instaurer une culture de formation dans la PME.

ENJEUX ET DÉFIS *Quelques propositions*

1. Sur les sources de financement

Le Chantier de l'économie sociale estime que la tarification de services doit s'effectuer avec beaucoup de doigté.

Selon le Chantier, **le critère d'accessibilité doit toujours prévaloir dans l'arbitrage entre tarification et universalité des services.** Avec son caractère progressif, l'impôt nous semble généralement une manière plus solidaire et équitable de financer les services publics que l'instauration du principe utilisateur-payeur.

2. Sur le « fameux » fardeau fiscal des contribuables

Le Chantier de l'économie sociale est d'avis que le Gouvernement du Québec ne doit pas faire de la baisse d'impôts une obsession.

Les objectifs ultimes à poursuivre devraient plutôt être :

- de réduire les écarts entre riches et plus démunis;
- d'offrir de meilleurs services pour chaque dollar versé.

L'important, selon le Chantier, c'est que l'utilisation de ces impôts soit rentable (économiquement ET socialement) et que les fonds confiés à l'État soient redistribués équitablement.

Aussi, bien que conscient que cela n'est pas directement du ressort de l'État, le Chantier souhaite qu'on redonne toute sa dimension de solidarité sociale à l'acte du contribuable. Il est en effet désolant d'entendre sur les ondes des messages publicitaires affirmer que « la fiscalité, c'est de s'assurer de payer le moins d'impôt possible » ou encore un éminent psychiatre – d'ailleurs fort correctement rémunéré par notre régime public – se vanter publiquement de ne pas payer d'impôt.

Une meilleure attitude de la population vis-à-vis l'impôt et les taxes permettrait peut-être de réduire la tentation en matière d'évasion fiscale.

3. Sur la simplification du système fiscal

Le Chantier de l'économie sociale est d'accord avec le fait de réviser les modalités de versement des subventions aux grandes entreprises. Il tient toutefois à rappeler l'importance d'un soutien à l'entrepreneuriat et spécifiquement d'un soutien à l'entrepreneuriat collectif.

Est-il nécessaire de rappeler qu'hormis les coopératives, les entreprises d'économie sociale, par leur statut juridique et leur caractère sans but lucratif, ne sont pas admissibles à de multiples programmes qui relèvent du champ des dépenses fiscales de l'État (crédits d'impôt pour la recherche et développement, pour l'innovation, etc.).

Le Gouvernement doit trouver les moyens de soutenir le développement de ces entreprises.

4. Sur les défis pour préserver l'équilibre budgétaire

Qu'est-ce qui pourrait contribuer à préserver l'équilibre budgétaire de l'État québécois ? Des choses à la fois aussi simples et compliquées que :

- moins de chômage;
- moins de travail au noir;
- moins d'évasion fiscale;
- des façons efficaces de dispenser les services;
- moins de gens dépendants des programmes d'employabilité;
- des solutions durables;
- des réponses aux besoins que le privé ne comble pas;
- un développement régional accru.

Vous l'aurez deviné, ce sont tous là des domaines dans lesquels les entreprises d'économie sociale excellent. Encore mieux, une simple entreprise d'économie sociale peut contribuer à combler trois ou quatre de ces besoins simultanément.

L'économie sociale tire son originalité de la façon dont elle utilise pour le mieux les ressources du marché, des ressources bénévoles et des ressources de l'État avec, en plus, l'assurance de retombées pour la collectivité québécoise. Un peu partout au Québec, et depuis plusieurs années, des entreprises d'économie sociale ont contribué au développement d'une société et d'une économie plus humaines.

Cette contribution ne saurait toutefois se réaliser sans la reconnaissance de la spécificité de l'entreprise collective dans l'élaboration des politiques publiques.

En santé et en éducation, c'est bien sûr l'État qui doit être au premier rang pour assurer les services, mais il y a plein d'autres secteurs d'activités où l'État a un grand avantage à s'associer à différents partenaires.

LE PROCHAIN BUDGET SÉGUIN

Douze recommandations

Les réflexions précédentes incitent le Chantier à faire au Gouvernement du Québec les recommandations suivantes.

En matière d'accès à la capitalisation

Les entreprises d'économie sociale sont en pleine croissance sur tout le territoire québécois. Dans plusieurs régions où le secteur privé démontre peu d'intérêt à s'implanter sur des petits marchés ou des marchés moins solvables, les entreprises d'économie sociale deviennent le choix de plus en plus fréquent de citoyens désireux d'assurer le développement de leur région et de démontrer leur volonté d'occuper leur territoire et d'améliorer leur sort. Pour soutenir cette volonté des milieux, il faut accélérer les investissements dans ce secteur.

Le Chantier croit qu'il est essentiel que le gouvernement poursuive ses investissements dans le développement d'emplois au Québec mais qu'il serait temps que les entreprises d'économie sociale puissent avoir accès à ce capital. Les entreprises d'économie sociale sont en général plus sûres⁵ et, quoique les rendements y soient plus modestes, ils se comparent avantageusement à ceux de certains investissements faits dans le secteur privé depuis quelques années.

Des fonds à prêter

Actuellement, les produits de financement disponibles pour les entreprises d'économie sociale, à l'exception des subventions et des parts cotisées par les membres de coopératives dans le cadre du Régime d'investissement coopératif (RIC), sont essentiellement des prêts dont le remboursement (capital et intérêt) est prévu à des échéances contenues entre 3 et 10 ans.

Le Réseau d'investissement social du Québec (RISQ), associé au Chantier de l'économie sociale, a développé une expertise unique dans l'analyse et l'investissement dans les entreprises d'économie sociale au Québec. Actuellement, le RISQ investit jusqu'à 50 000 \$ dans des projets, soit seul ou en partenariat dans le cadre de montages financiers. Il compte plus de 295 investissements sous forme de prêts dans des entreprises d'économie sociale depuis sa fondation en 1998. Son approvisionnement en capital provient du secteur privé et du gouvernement du Québec.

Cependant ces prêts ne peuvent combler les besoins d'entreprises d'économie sociale en pleine croissance. Or, le Chantier et le RISQ notent un intérêt grandissant du secteur privé dans l'investissement en économie sociale; il ne manque que la présence d'un titre d'investissement concurrentiel tant du point de vue fiscal que du point de vue du

⁵ Selon une étude du ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec, les entreprises d'économie sociale affichent un taux de survie moyen (64% après 5 ans, 46 % après 10 ans) bien plus élevé que celui présenté par les entreprises du secteur privé (36% après 5 ans, 20% après 10 ans).

rendement. Voilà, entre autres, pourquoi il faut favoriser le développement de l'équité dans les entreprises d'économie sociale.

Créer de l'équité

Nous estimons à plus de 65 millions \$ les opportunités d'investissement dans les entreprises d'économie sociale au cours des 3 prochaines années. Pour soutenir la croissance de ces entreprises, les besoins d'investissements par projet dépasseront dans bien des cas le million de dollars. Il devient donc urgent d'ajouter aux prêts actuellement disponibles un produit permettant d'injecter du capital permanent dans les entreprises d'économie sociale et, pour bien faire, de mettre à la disposition des investisseurs un marché secondaire propre à l'économie sociale qui permettra de garantir la liquidité de leurs investissements.

Les investisseurs visés

Les investisseurs visés sont d'abord les fonds de travailleurs, fonds de pensions et fonds institutionnels. En effet, il est important de réaliser que même si l'on compte au Québec sur plusieurs milliards de capitaux de risque amassés au prix d'incitatifs fiscaux importants, moins de un demi de 1 % de ces sommes ont été investies dans des entreprises d'économie sociale.

Nous devons pouvoir offrir aux fonds de travailleurs et de pensions un produit d'investissement concurrentiel sur les marchés obligataires. Nous visons également les investisseurs privés intéressés à investir en économie sociale.

Recommandation #1

Le Chantier de l'économie sociale demande au Gouvernement du Québec de s'associer au Chantier de l'économie sociale pour la mise sur pied d'un fonds mixte dédié à la création d'équité (avoir propre) permettant des investissements complémentaires aux investissements sous forme de prêt (50 000 \$ et moins) actuellement effectués par le RISQ.

Ce fonds mixte serait géré de façon autonome par le secteur de l'économie sociale. Pour ce faire, le Gouvernement du Québec devrait :

- fournir une mise de fonds initiale, d'un montant maximal prédéterminé, suffisante pour permettre de viabiliser les opérations du fonds dédié à l'équité et d'assurer la liquidité des investissements pour les investisseurs privés;
- mettre en place des mesures fiscales adaptées et concurrentielles, liées à l'émission d'un titre obligataire d'économie sociale destiné également à approvisionner les produits d'investissement de 50 000 \$ et moins;
- contribuer à un fonds de stabilisation des rendements afin de combler l'écart entre le rendement moyen des investissements (4%) et les attentes du marché obligataire que nous estimons actuellement à 6%, et ce afin de favoriser le maintien de la mission sociale des entreprises. Ce fonds de stabilisation serait également accessible aux prêts de 50 000 \$ et moins.

Recommandation #2
Le Chantier de l'économie sociale demande au Gouvernement du Québec de financer les coûts d'opérations liés aux produits d'investissement de 50 000\$ et moins.

Les prêts de 50 000\$ et moins sont essentiels au démarrage de projets d'entreprises. Cependant, à ce niveau de financement, il est impossible d'absorber les coûts d'opération (analyse des dossiers et suivi du portefeuille). Cette mesure s'ajouterait aux mesures fiscales.

De cette façon, les entreprises réussiront d'une part à améliorer leur niveau de capitalisation à des coûts correspondant à leur capacité de payer et, d'autre part, de bâtir une équité suffisante en permanence dans les entreprises.

Pour faciliter ces opérations de capitalisation tout en conservant une gestion démocratique, les entreprises d'économie doivent par contre bénéficier d'un nouveau statut juridique.

Recommandation #3
Le Chantier de l'économie sociale demande au Gouvernement du Québec d'enclencher le processus de révision du statut juridique des entreprises d'économie sociale de forme OSBL pour faciliter leur capitalisation.

En matière de développement local et régional

La reconnaissance de l'économie sociale comme partie intégrante de la structure socio-économique du Québec et, par conséquent, son intégration dans des stratégies de développement des territoires a été un des principaux acquis du Sommet sur l'économie et l'emploi.

Au moment où l'ensemble des structures de développement territorial est remis en question, il est essentiel de reconfirmer le positionnement de l'économie sociale et d'assurer l'accessibilité à des outils de développement au niveau local et régional.

La situation est notamment critique au niveau local où les sommes d'argent sont nettement insuffisantes. De plus, ces sommes n'ont pas toujours été réservées exclusivement pour l'économie sociale et ont souvent servi à combler les manques à gagner dans les budgets de fonctionnement des CLD. Or, une volonté politique n'est véritablement valable que si l'on assure la mise en place de moyens et d'outils nécessaires à la concrétisation de l'intention.

En ce qui concerne les moyens, l'économie sociale est nommément inscrite à l'intérieur de la Loi 34 ; son développement et son soutien font partie des mandats des MRC/CLD et sa représentation est assurée au sein de ces instances décisionnelles. Mais sa représentation est loin d'être assurée au sein des instances décisionnelles régionales, là où pourtant se jouent la planification et la concertation régionales si importantes pour l'équité interrégionale.

Quant aux outils, l'économie sociale accuse la perte d'un outil de taille : le Fonds de développement de l'économie sociale. Si, dans la Loi 34, les MRC ont une obligation de résultats eu égard au développement de l'économie sociale sur leur territoire respectif, le fait de ne plus avoir d'enveloppe financière nommément dédiée à ce développement réduit l'obligation de résultats à sa plus simple expression et contribue à accentuer les iniquités territoriales.

Recommandation #4

Le Chantier de l'économie sociale demande au Gouvernement du Québec de maintenir le Fonds de développement de l'économie sociale tant dans sa forme (enveloppe dédiée) que dans les montants qui y sont alloués (de l'ordre de 16M \$).

En matière de soutien sectoriel

Plusieurs entreprises d'économie sociale oeuvrent dans des secteurs à fort potentiel de développement, où les préoccupations sont vastes et où ni les entreprises du secteur privé ni l'État n'arrivent à combler tous les besoins, comme par exemple :

- vieillissement et santé (entreprises d'aide domestique);
- politique familiale et natalité (CPE, périressources);
- environnement (ressourceries);
- identité culturelle (entreprises du secteur de la culture et des communications).

Ces entreprises atteignent souvent des résultats remarquables. Pour continuer dans cette voie, elles n'ont besoin que d'une consolidation des stratégies de développement sectorielles existantes. Voyons quelques-uns de ces secteurs.

a) Environnement

Depuis le lancement du programme de soutien aux entreprises oeuvrant en gestion des matières résiduelles, 60 projets de ressourceries ont vu le jour, créant plus de 900 emplois dans un domaine où le travail au noir était légion.

Ces projets ont permis de redonner une valeur à des milliers de tonnes de produits qui auraient autrement pris le chemin des sites d'enfouissement. Chaque jour, les ressourceries font la preuve que la gestion des matières résiduelles peut concilier rentabilité financière et écologique.

Maintenant, pour accélérer le développement de l'industrie de la gestion des matières résiduelles et augmenter considérablement le nombre et la qualité des emplois tant dans les entreprises d'économie sociale que dans le reste de l'industrie, il faut augmenter le financement du secteur en mettant à contribution les producteurs.

Recommandation #5

Le Chantier de l'économie sociale demande au Gouvernement du Québec :

- **d'adopter les règlements découlant des lois 102 et 130 permettant de fixer un droit environnemental à l'enfouissement et de faire contribuer les producteurs au financement de la collecte sélective;**
- **d'adopter les règlements permettant la mise en place des filières touchant les résidus de construction, rénovation et démolition, les appareils des technologies de l'information et des communications, les matières compostables, les plastiques, le verre, les fibres cellulosiques, le textile et les meubles rembourrés;**
- **de reconnaître les textiles, les meubles rembourrés, les électroménagers, les appareils électriques et électroniques, les jouets, les livres et autres articles ménagers comme étant des matières de solidarité sociale, d'intérêt collectif et dédiées à être mises à la disposition des ménages à faibles revenus à des prix abordables. Pour ce faire, reconnaître les services environnementaux rendus par les entreprises d'économie sociale oeuvrant dans ces filières;**
- **de renouveler le programme d'aide aux entreprises d'économie sociale oeuvrant dans le secteur de la gestion des matières résiduelles tout en modifiant les priorités de la façon suivante :**
 - **consolider des entreprises existantes dans leurs filières respectives prioritairement dans les matières de solidarité;**
 - **financer de nouveaux projets dans les régions et les secteurs qui ne sont pas déjà desservis par des entreprises;**
 - **poursuivre le financement des services de soutien aux entreprises et aux CLD dans le cadre d'un protocole d'entente avec le Chantier de l'économie sociale;**
- **de financer adéquatement le réseautage tant des entreprises d'économie sociale que des groupes environnementaux.**

b) Aide domestique

Au début des années 90, la dispensation des services d'aide domestique aux personnes âgées était totalement chaotique : CLSC incapables de répondre aux demandes, travail au noir, services déficients, etc.

Le Chantier a proposé en 1996 un projet novateur de partenariat public-économie sociale pour répondre à cette problématique. Un réseau d'entreprises d'économie sociale en aide domestique couvrant tout le Québec a été mis sur pied. Pour structurer le marché, assurer l'accessibilité et la qualité du service et contrer le travail au noir, un programme gouvernemental d'exonération financière contribuant à l'achat du service par les usagers a été créé.

Aujourd'hui, plus de 6000 personnes travaillent dans les 103 entreprises d'économie sociale en aide domestique (OBNL et coopératives) qui dispensent annuellement 5,3 millions d'heures de services auprès de 73 000 personnes âgées. Ce travail s'effectue

dans toutes les régions du Québec, en complémentarité des services offerts par les CLSC.

Le programme par lequel ces entreprises ont été financées n'a pas été indexé depuis sa mise en vigueur il y a 6 ans. De plus, aucun fonds n'a été prévu pour l'administration de celui-ci (ouverture de dossiers, signatures d'ententes par le bénéficiaire, etc.).

Recommandation #6

Le Chantier de l'économie sociale demande au Gouvernement du Québec :

- ***de reconduire le Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique (PEFSAD) en tenant compte de l'augmentation de ses clientèles;***
- ***d'indexer le tarif de ce programme selon l'IPC rétroactivement à 1998;***
- ***de rembourser les frais de gestion de ce programme aux entreprises.***

c) Habitation sociale et communautaire

Depuis plus de 25 ans les acteurs d'économie sociale en habitation conjuguent leurs efforts pour développer un parc de logement collectif universellement accessible sous forme de projets de coopératives ou d'organismes à but non lucratif.

Ces acteurs se sont regroupés au sein du Fonds d'habitation communautaire avec d'autres partenaires municipaux et financiers. L'objectif est actuellement de réaliser 13 000 logements sur tout le territoire du Québec.

Des projets totalisant 2 700 logements sociaux et communautaires ont été acceptés au cours des 3 dernières années. En plus, 10 000 autres projets sont actuellement sur les planches à dessin.

Afin de favoriser l'atteinte des objectifs de livraison de 13 000 logements sociaux communautaires et abordables, le gouvernement a devancé, en mai dernier, le lancement de la programmation 2004 – 2005 d'Accès Logis.

Malgré cela, quelque 160 unités de logement ne peuvent être mises en chantier faute de fonds disponibles pour les régions concernées par ces projets. De plus, dans le programme de logement abordable Québec, quelque 450 unités de logement ne peuvent être mises en chantier par la Société d'habitation du Québec faute, également, de fonds pour les régions concernées.

Recommandation #7

Le Chantier de l'économie sociale demande au Gouvernement du Québec :

- ***que la programmation 2005 – 2006 du programme Logement abordable Québec soit annoncée au plus tôt;***
- ***que les ajustements nécessaires soient apportés à l'enveloppe consacrée à ce programme afin de permettre que des projets déjà déposés et ceux sur***

le point de l'être ne connaissent pas de retards qui en compromettraient la réalisation.

d) Culture et communication

Les entreprises du secteur culturel en économie sociale sont multiples. Des théâtres aux fêtes et festivals de quartiers ou de villages, des écomusées aux maisons d'éditions, du développement des arts du cirque au développement des cultures émergentes en passant par les médias communautaires, elles animent et rendent attrayants les milieux de vie, créent une relève artistique, contribuent à nourrir et faire rayonner la culture québécoise et sont un apport économique et social important partout au Québec.

Les entreprises d'économie sociale du secteur culturel exercent un rôle clé sur le développement local. Plusieurs manifestations culturelles sont à l'origine de dynamiques de revitalisation et d'un développement touristique qui ont donné un deuxième souffle à plusieurs régions.

Le financement des entreprises culturelles d'économie sociale se conjugue avec l'inconfortable réalité d'être assis entre une mission culturelle et une mission communautaire. Cette position « entre deux chaises » a valu aux entreprises du secteur d'être ballottées entre divers bailleurs de fonds. Depuis quelques années, ces entreprises ont été soutenues par des acteurs locaux dans le cadre des fonds dédiés à l'économie sociale. Par contre, avec la disparition de ces fonds dédiés, des entreprises qui, d'une part, représentent la relève artistique au Québec et, d'autre part, contribuent à la dynamisation de leurs milieux respectifs seront grandement fragilisées.

Recommandation #8

Le Chantier de l'économie sociale demande au Gouvernement du Québec de reconnaître l'importance des entreprises d'économie sociale en culture et communication et d'accorder au ministère de la Culture et des Communications ou au ministère du Développement économique et régional les fonds nécessaires pour soutenir ces initiatives fondamentales pour le développement économique, social et culturel du Québec.

En matière d'investissement dans la famille

Le soutien à la famille est une responsabilité collective qu'un État moderne doit assumer. Il appartient à tous les contribuables, individus ou corporations, de soutenir l'essor des familles et de participer à leur mieux-être.

Depuis l'entrée en vigueur le 1^{er} janvier dernier d'une hausse de 40% des frais de garde, de nombreuses familles québécoises à revenus modestes et moyens sont confrontées à de déchirants dilemmes budgétaires. Afin de compenser l'impact de cette hausse, le ministre Claude Bécharde affirmait le 13 novembre dernier, son intention de travailler avec son collègue le ministre des Finances « afin de réviser l'aide consentie aux familles québécoises, en tenant compte du revenu de celles-ci. »

Recommandation #9

Le Chantier de l'économie sociale demande au Gouvernement du Québec de mettre en place des mesures fiscales afin de compenser la hausse des frais de garde pour les familles à revenus modestes et moyens

En matière d'investissement dans la formation

Pour lutter contre la pauvreté, l'État québécois doit notamment accroître l'investissement dans la formation et l'insertion socio-économique des personnes marginalisées.

Recommandation #10

Le Chantier de l'économie sociale demande au Gouvernement du Québec :

- ***d'augmenter l'investissement dans la formation de base, la formation continue et l'insertion sociale et professionnelle, outils privilégiés pour permettre aux personnes de sortir de la pauvreté;***
- ***de prévoir des mesures incitatives (fiscales ou autres) pour instaurer une culture de formation dans la PME.***

En matière d'aide aux personnes handicapées

Au cours des trois prochaines années financières, le Conseil québécois des entreprises adaptées souhaite créer 500 nouveaux emplois pour les personnes handicapées. Il souhaite également porter à 50 le nombre d'entreprises adaptées.

Pour créer ces emplois, les entreprises adaptées devront prévoir des investissements en immobilisations (sous forme d'acquisition d'immeubles ou d'agrandissements), des achats en équipements de production ou informatiques, des améliorations locatives, etc.. Au cours des trois prochaines années, des investissements totaux de 21 millions \$ sont prévus pour permettre la création de ces emplois.

Recommandation #11

Le Chantier de l'économie sociale demande au Gouvernement du Québec d'accroître les crédits du programme Centre de travail adapté de l'Office des personnes handicapées du Québec de 2,5 millions \$ par année, pendant trois ans.

En matière d'infrastructures

Dans le programme d'infrastructures Québec-municipalités de l'automne 2001, 5 millions \$ avaient été réservées aux entreprises d'économie sociale du secteur récréotouristique.

Ces sommes ont été allouées à 17 projets à travers le Québec (camps de vacances, auberges de jeunesse, etc.) dont la réalisation a entraîné des investissements de plus de 11 millions \$ et s'est entre autres traduite par une hausse considérable de l'achalandage

et une réponse aux besoins de nouvelles clientèles (comme par exemple les personnes âgées à capacité financière modeste).

Recommandation #12

Dans l'éventualité de la remise sur pied d'un programme tripartite d'infrastructures, le Chantier de l'économie sociale demande au Gouvernement du Québec de réserver des fonds pour les projets d'infrastructure des entreprises d'économie sociale.

LES POSITIONS DU CHANTIER *Récapitulation*

SUR LE CONTEXTE GÉNÉRAL DE LA CONSULTATION

- Il serait périlleux d'établir des politiques économiques sur la base d'études et de comparaisons qui ne tiennent pas compte de l'ensemble de la réalité du Québec.
- Notre façon de faire en matière de développement socio-économique ne doit pas être mis au rancart.
- Les entreprises d'économie sociale sont ouvertes au changement, il ne leur manque souvent que les instruments financiers adaptés à leur réalité.

SUR LES PRIORITÉS POUR RELEVER LES DÉFIS

- Les principes suivants doivent guider l'action gouvernementale :
 - réduire les écarts entre les riches et les plus démunis;
 - continuer à améliorer les conditions de vie de la classe moyenne;
 - assurer la plus grande accessibilité aux services pour tous;
 - assurer un développement durable et équitable aux plans économique, social et culturel sur tout le territoire du Québec.
- Le Gouvernement a le devoir d'assurer le caractère pluriel de l'économie québécoise en soutenant les entreprises d'économie sociale.
- Un gouvernement qui cherche à maximiser les retombées de ses actions doit trouver le moyen de les coordonner une avec l'autre.
- Il est essentiel de réaffirmer le rôle important de la société civile, notamment dans la création d'emplois, le développement territorial et la lutte contre la pauvreté.
- La lutte à la pauvreté doit être un axe mobilisateur pour l'ensemble du gouvernement du Québec ainsi que pour tous les acteurs de la société québécoise.
- Le Gouvernement du Québec prévoit des mesures incitatives pour instaurer une culture de formation dans la PME.

SUR LES ENJEUX ET DÉFIS

- Sources de financement : le critère d'accessibilité doit toujours prévaloir lors de l'arbitrage entre tarification et universalité des services.
- Fardeau fiscal : l'important, c'est que l'utilisation de ces impôts soit rentable (économiquement ET socialement) et que les fonds confiés à l'État soient redistribués équitablement.

- Simplification du système : le Gouvernement doit trouver les moyens de soutenir le développement des entreprises d'économie sociale.
- Défis pour préserver l'équilibre budgétaire : le Gouvernement doit reconnaître la spécificité de l'entreprise collective dans l'élaboration des politiques publiques.

DOUZE RECOMMANDATIONS

Le Chantier de l'économie sociale demande au Gouvernement du Québec :

1. de s'associer au Chantier de l'économie sociale pour la mise sur pied d'un fonds mixte dédié à la création d'équité;
2. de financer les coûts d'opérations liés aux produits d'investissement de 50 000\$ et moins;
3. d'enclencher le processus de révision du statut juridique des entreprises d'économie sociale de forme OSBL;
4. de maintenir les Fonds locaux de développement de l'économie sociale;
5. d'adopter une série de règlements et de reconduire le programme favorisant l'émergence et la consolidation de **ressourceries**;
6. de reconduire et d'indexer le Programme d'exonération financière pour les services d'**aide domestique**;
7. d'annoncer au plus tôt la programmation 2005 – 2006 du programme Logement abordable Québec et d'y apporter les ajustements pour éviter les retards dans la réalisation des projets en **habitation sociale et communautaire**;
8. de reconnaître l'importance des entreprises d'économie sociale en **culture et communication** et d'accorder au ministère de la Culture et des communications ou au ministère du Développement économique et régional les fonds nécessaires pour soutenir ces initiatives;
9. de mettre en place des mesures fiscales afin de compenser la hausse des frais de garde pour les familles à revenus modestes et moyens;
10. d'augmenter l'investissement dans la formation de base, la formation continue et l'insertion sociale et professionnelle et de prévoir des mesures incitatives pour instaurer une culture de formation dans la PME;
11. d'accroître les crédits du programme Centre de travail adapté de l'Office des personnes handicapées du Québec;
12. de réserver des fonds pour les projets d'infrastructure des entreprises d'économie sociale dans un éventuel programme tripartite d'infrastructures.

ANNEXE LE CHANTIER DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

Le Chantier de l'économie sociale est une organisation autonome et permanente ayant comme principaux mandats la promotion et le développement de l'économie sociale. Corporation à but non lucratif, le Chantier réunit les promoteurs d'entreprises d'économie sociale oeuvrant dans de multiples secteurs d'activités (environnement, services de proximité, communications, loisirs, habitation, ressources naturelles, enfance-famille, culture, etc.), les acteurs du développement local (Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC), Corporations de développement économique et communautaire (CDEC), etc.) et les grands mouvements sociaux (syndical, communautaire, coopératif, culturel, écologiste et féministe).

Le Chantier de l'économie sociale a été créé en mars 1996, dans le cadre de la préparation du Sommet sur l'économie et l'emploi. Les partenaires ont demandé lors du Sommet d'octobre 1996 que le Chantier de l'économie sociale :

- poursuive durant deux ans le travail de promotion du concept et de clarification du rôle et du potentiel de l'économie sociale;
- assure la réalisation des projets d'économie sociale;
- et contribue au développement des politiques et des mesures nécessaires au développement futur de ce secteur d'activités.

En 1998, après une vaste consultation auprès des acteurs et des partenaires à l'échelle du Québec, le Comité d'orientation du Chantier décidait d'assurer la pérennité de l'organisation. Le Chantier de l'économie sociale est ainsi devenu, lors de son assemblée générale de fondation, en avril 1999, une corporation autonome. Son conseil d'administration est composé de vingt-neuf membres représentant les différents acteurs et partenaires de l'économie sociale.

Aujourd'hui le Chantier de l'économie sociale est devenu un réseau de réseaux d'entreprises et d'organisations collectives qui travaille en collaboration étroite avec un ensemble d'acteurs dans toutes les régions du Québec. De plus le Chantier a tissé des liens étroits avec des organisations à travers le Canada ainsi que sur le plan international.

Dans le cadre de sa mission très large, le Chantier de l'économie sociale a contribué directement à la mise en place d'organisations partenaires qui contribuent chacune à leur façon au développement de l'économie sociale au Québec. Il s'agit dans le domaine de l'investissement du RISQ (Réseau d'investissement social du Québec), dans le domaine de la formation de la main-d'œuvre du CSMO-ESAC (Comité sectoriel de main-d'œuvre en économie sociale et action communautaire), dans le domaine de la recherche de l'Alliance recherche université collectivité (ARUC-Économie sociale) et dans le domaine de relations internationales le Groupe d'économie solidaire du Québec (GESQ).